

## CONTENU DU COURS

Cette formation contient l'intégralité des principes et des concepts du "controlled remote viewing" (vision à distance), vous enseignant la totalité des six étapes de la méthode telle que développée par le Stanford Research Institute et utilisée par les espions psi du programme Stargate.

La méthode pédagogique employée favorise l'apprentissage accéléré et l'intégration des acquis. Le formateur vous accompagne tout au long des étapes par un enseignement pas-à-pas et par de **nombreux exercices pratiques** assurant une assimilation graduelle et durable de la méthode.

## OBJECTIFS DU COURS

En termes d'acquis, la méthode vise à :

- Développer son potentiel intuitif en apprenant à l'écouter, à l'exercer et à le mobiliser
- Acquérir une meilleure prise de conscience de ses propres schémas de fonctionnement (dissocier le mental de l'intuition) et de ses conditionnements mentaux
- Renforcer l'écoute à son corps et l'accueil à ses ressentis intuitifs
- Etre davantage dans l'instant présent ("ici et maintenant") par l'attention focalisée
- Cultiver les attitudes qui favorisent l'intuition telles que le lâcher prise, la confiance en soi et le détachement
- Organiser la collaboration entre les hémisphères cérébraux
- Améliorer sa capacité à poser et soutenir une intention
- Renforcer sa faculté à se concentrer sur un objectif

## VOTRE FORMATEUR

Formateur certifié en entreprise et détenteur d'un master en psychologie, Fabrice Bonvin a animé un large éventail de cours et d'ateliers à l'attention de cadres dirigeants. Auteur de l'ouvrage de référence sur le remote viewing ("La Science de l'Intuition"), il explore empiriquement et intellectuellement l'intuition depuis une dizaine d'années, en pratiquant notamment la méthode du controlled remote viewing.

## FORMAT DU COURS

- La formation se dispense sur **3 jours pleins consécutifs** (vendredi de 9h30 à 17h30 ; samedi de 9h30 à 17h30 ; dimanche de 9h30 à 16h00)
- La formation a lieu à la salle Anneville, Petit-Lancy, **Genève**  
Coordonnées : <https://maps.app.goo.gl/NJrNSVF9toRpXZLZA>
- Places limitées à **10 étudiants maximum** pour assurer un encadrement de qualité
- Aucun pré-requis nécessaire

## INSCRIPTION

Si la date qui vous intéresse figure sur la page [www.acadintuition.com/formation](http://www.acadintuition.com/formation) au moment de vous inscrire, cela signifie qu'une place est encore disponible !

**Tarif** : 700 chf ou 750 euros

Ce tarif comprend un fascicule d'exercices, l'accès à la plateforme virtuelle ainsi qu'au webinaire bi-mensuel permettant de poursuivre la pratique après la formation, rejoindre une communauté de passionnés et collaborer à des projets de remote viewing.

Le règlement s'effectue par virement bancaire :

IBAN : CH23 0483 5069 5471 5100 0

Credit Suisse

Fabrice Bonvin

Route de Chancy 15

1213 Petit-Lancy

Lors du règlement, merci d'inscrire dans la rubrique « texte » de l'ordre de paiement  votre adresse de courrier électronique  ainsi que  la date de formation  à laquelle vous vous inscrivez. Une fois le règlement effectué, vous recevrez une confirmation de votre inscription par courrier électronique.

Les repas et l'hébergement ne sont pas inclus dans le tarif. J'invite les participants à partager les **déjeuners** ensemble (au restaurant) pour favoriser la cohésion de groupe et la convivialité, ceci sans obligation.

Concernant l'**hébergement**, je recommande l'hôtel Ibis qui se trouve à 5 minutes du lieu de la formation : <https://all.accor.com/hotel/7289/index.fr.shtml>.

Je reste à évidemment à disposition pour tout renseignement complémentaire.

**EMAIL** : [acadintuition@gmail.com](mailto:acadintuition@gmail.com) ; **TÉL** : + 41 79 746 76 80

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION & RÈGLEMENT DES APPRENANTS**

### **OBJET ET CHAMP D'APPLICATION – Article 1**

Le présent règlement énonce les conditions générales d'inscription aux cours ainsi que les droits et obligations des apprenants de l'Académie de l'Intuition. L'apprenant doit prendre connaissance du présent règlement et s'y conformer.

### **INSCRIPTION – Article 2**

L'inscription sera effective dès la réception de votre paiement à condition qu'il y ait une place disponible. L'inscription sera considérée comme définitive dès la réception de notre confirmation. L'inscription à un cours n'est valable que pour la date pour laquelle l'apprenant est inscrit. Sauf accord écrit de notre part, une inscription ne peut être reportée à une autre date et sera considérée comme une résiliation.

### **PAIEMENT – Article 3**

Le paiement de la totalité du cours est exigé à l'inscription et se fait en francs suisse ou en euros. Le mode de paiement acceptés est le suivant : Virement bancaire.

### **RESILIATION DU COURS PAR L'ETUDIANT – Article 4**

Pour toute résiliation annoncée 15 jours ouvrables avant le début du cours, 50% de la finance d'inscription sera remboursée. De 1 à 14 jours avant le début du cours, 100% de la finance d'inscription sera due et aucun remboursement ne sera possible.

### **ANNULATION DU COURS PAR L'ACADEMIE DE L'INTUITION – Article 5**

L'Académie de l'Intuition peut en tout temps décider de fermer une formation, pour effectif insuffisant ou autre raison. Cette fermeture entraîne le remboursement intégral des frais d'inscription. Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt n'est exigible en cas d'annulation d'une formation.

### **MATÉRIEL – Article 6**

Le matériel mis à la disposition des apprenants est protégé au titre des droits d'auteur (COPYRIGHT) et il ne peut être réutilisé que pour un strict usage personnel ou diffusé par les apprenants qu'avec l'accord préalable et formel de l'Académie de l'Intuition. Toute copie est expressément interdite. L'apprenant accepte de recevoir les communications de l'Académie de l'Intuition pour son offre de formation et pour les événements en rapport avec l'Académie de l'Intuition. Il peut s'en désinscrire en tout temps. Le logo de l'Académie de l'Intuition ne doit pas être utilisé sans l'accord de l'Académie de l'Intuition.

### **VOLS – Article 7**

L'Académie de l'Intuition décline toute responsabilité pour les vols ou dommages aux biens pouvant survenir dans les locaux où se déroulent les cours.

### **DEVOIR DE RESPECT – Article 8**

Le comportement des apprenants doit tenir compte du devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions. Il ne doit en aucun cas être violent physiquement ou moralement.